UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 158

Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration (FCV2A)

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 14/12/2020
DELIBERATION n° CA 2020 - 158
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(FCV2A)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
19/10/2020	Autres contrats, conventions, accords	918101	Convention Dispositif FORPRO SUP 2020-2021 entre UT1 Capitole et la Région Occitanie